



ZONE DE POLICE 5301 CENTRE ARDENNE

RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE POLICE DU 26 JUIN 2023

Liste des décisions prises par le conseil de police en séance publique

Le Conseil à l'unanimité des membres présents :

1. approuve le procès-verbal des réunions du 24 mai 2023 et du 10 juin 2023
2. décide de passer un marché public d'un service externe de prévention et de protection au travail (SEPPT) par procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé de 110.000 € TVAC en 2023
3. approuve le compte 2022
4. décide de déclasser 5 véhicules et de les vendre selon le principe de la soumission
5. décide de passer un marché public d'un logiciel de gestion des marchés publics par procédure négociée sans publication préalable pour une durée de 4 ans et un montant estimé de 10.500 € en 2023, 11.500 € en 2024, 12.500 € en 2025 et 13.500 € en 2026 et d'attribuer le marché à la firme 3P qui en détient le monopole.

Le compte 2022 ainsi que la présente liste descriptive peuvent être consultés du lundi au vendredi de 08h à 17h sur rendez-vous dans les bureaux de la direction des ressources humaines et techniques de la zone de police sis rue de Marche, 69 à 6600 Bastogne (tél. : 061/241.211), sur la page facebook de la zone de police Centre Ardenne <https://m.facebook.com/zpcentreardenne5301> ou sur le site internet de la zone de police Centre Ardenne : <https://www.police.be/5301/actualités>

Ainsi publié dans les maisons communales, sur la page facebook de la Zone de police Centre-Ardenne (<https://www.facebook.com/zonedepoliceCentreArdenne>) et sur le site de la Zone de police Centre-Ardenne (<https://www.police.be/5301/Actualités>) conformément à la loi du 07.12.1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Par le Collège de Police,

La Secrétaire,
Fabienne CULOT

Le Président,
Benoît LUTGEN